



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 10  
1<sup>er</sup> Octobre 2024

*Présents :* Alain Le Viol, Président de la Commission  
Bernard Loirat, Didier Gantier, Jean-Pierre Bouillant, Jean Plantive,  
Stéphane Robin, Gérard Jeanneteau  
*Excusés :* William Halgand, Emilie Henry, Eric Piard  
*Assiste :* Isabelle Loreau

---

### **Préambule :**

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Didier Gantier, membre du club Vital Frossay AS (581901), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. William Halgand, membre du club de Guillaumoises AS (521036), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Éric Piard, membre du club de Pornic Foot (542491), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Stéphane Robin, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Bernard Loirat, membre du club de Arche FC (544823), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve les PV n° 09 du 25 septembre sans réserve.

## 2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Toutes les feuilles de match du week-end du 30 septembre 2024 ont été reçues.

## 3. Matches reportés

**Art. 120 des règlements généraux :**

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29515397	Loisirs groupe D	Nantes Panafricaine 1 / St-Sébastien Fc 1	27.09.2024	06.12.2024
29515594	Loisirs groupe F	Nantes St-Yves Esp. 1 / Rezé As 1	27.09.2024	06.12.2024
29143832	Seniors D4	Rezé Aepr 3 / Nantes Nantillais As 1	22.09.2024	A fixer
29141272	Seniors D3M	Nantes Etoile du Cens 1 / St-Brevin Ac 3	06.10.2024	A fixer

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1<sup>ère</sup> date libre du calendrier.

La Commission rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité de jouer les rencontres remises en semaine avec l'accord du club adverse.

## 4. Encadrement des équipes

---

### Art.31 Fonction du délégué

#### « Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

*La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».*

### Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

*Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.*

*Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».*

*Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.*

*Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.*

*Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.*

*Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.*

*Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.*

*En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.*

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
- b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par l'assistante. Les amendes prononcées figurent en annexe.

## 5. Forfaits

---

### • Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 11 avril 2024, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

## 6. Coupe du District Albert Bauvineau

---

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe du District qui se sont déroulées dimanche 29 septembre 2024, sous réserve du contrôle des formalités administratives.

En application de l'article 7 du règlement de l'épreuve, la redevance forfaitaire de 25€ est prélevée aux clubs recevant pour les rencontres s'étant effectivement déroulées.

La Commission procède au tirage du second tour de la Coupe du District qui se déroulera le 13 octobre 2024.

Les rencontres sont fixées à 15h00 (ou 12h30 en lever de rideau d'équipe supérieure).

Les équipes qualifiées en Coupe de France et Coupe des Pays de la Loire sont exemptes de ce second tour.

Les équipes suivantes sont exemptes :

St-Herblain Oc 1, Chaumes en Retz 1, Nantes Don Bosco 1, Nantes Sud 98 1, Savenay Malville Prinquiau Fc 1

## 7. Challenge du District Albert Charneau

---

La Commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour du Challenge du District, dont les rencontres se dérouleront le 13 octobre 2024.

Les équipes qui participent à ce Challenge du District sont celles éliminées de la Coupe du District Albert Bauvineau et participant exclusivement aux championnats D4 et D5 Masculin.

## 8. Entreprise

---

La Commission est informée du tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Nationale Football Entreprise qui se déroulera le lundi 07 octobre 2024.

12 équipes sont engagées cette saison en Coupe Nationale soit 1 équipe de plus que la saison dernière. Orvault CTE est le tenant du titre de l'épreuve nationale.

**Prochaine réunion en présentiel : 17 octobre 2024 à 14h30**

Le Président,  
Alain Le Viol



Assistante,  
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date	
Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	A	501945	Pornichet Es 4	FM 29625453	57816.1	29/09/2024
		502386	Nantes St Pierre 2	FM 29626171	57901.1	29/09/2024
		513856	St Mars De Coutais 2	FM 29627202	57945.1	29/09/2024
		514661	Guerande Madeleine 4	FM 29625452	57815.1	29/09/2024
		520437	Nd Landes Esl 1	FM 29625820	57886.1	29/09/2024
		524266	Mouzillon Etoile 3	FM 29626987	57941.1	29/09/2024
		527836	Pornic Goelands Sanm 2	FM 29627218	57961.1	29/09/2024
		544184	Reze Fc 3	FM 29626964	57918.1	29/09/2024
		547054	Riaille Ufce Donneau 2	FM 29625807	57873.1	29/09/2024
		547056	La Grigonnais Puceul 2	FM 29625483	57846.1	29/09/2024
		554096	Villeneuve Bourgneuf 2	FM 29627214	57957.1	29/09/2024
		563816	Sion Lusanger As 2	FM 29625794	57860.1	29/09/2024

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	22188675	Match :	57780.1	Départemental 2 Entreprise / 1			Groupe B	235	
Date :	02/10/2024		30/09/2024	514875	Sautron As 1	-	612595	Carquefou Systeme U 1	
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188678	Match :	57812.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	519651	St Molf Us 2	-	544522	Piriac Turballe Esm 1	
Personne :						Club :	<b>519651 U.S. ST MOLF</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188679	Match :	57825.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	502394	Herbignac St Cyr 3	-	500258	St Nazaire Ump 2	
Personne :						Club :	<b>502394 ST CYR HERBIGNAC</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188681	Match :	57888.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	551077	Fay Bouvron Fc 3	-	517367	Heric Fc 1	
Personne :						Club :	<b>551077 FAY-BOUVRON F. C.</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188682	Match :	57903.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	514875	Sautron As 3	-	518109	Nantes St Yves Esp. 1	
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188683	Match :	57923.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	581813	St Hilaire Clisson F 3	-	590304	Vieillevigne Planche 2	
Personne :						Club :	<b>581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188686	Match :	57926.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	514034	Gorges Elan 4	-	514478	Getigne Boussay Fc 2	
Personne :						Club :	<b>514034 EL. DE GORGES</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€
Dossier :	22188688	Match :	57930.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	590304	Vieillevigne Planche 3	-	514034	Gorges Elan 2	
Personne :						Club :	<b>590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					01/10/2024	01/10/2024	16,00€

Dossier :	22186409	Match :	57815.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	502069 St Nazaire Alert Mea 1	- 514661 Guerande Madeleine 4	
Personne :					Club : <b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186411	Match :	57816.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	501945 Pornichet Es 4	- 501946 Montoir Cs 1	
Personne :					Club : <b>501945 ENT.S. DE PORNICHET</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186410	Match :	57846.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	581347 Abbaretz Saffre Fc 2	- 547056 La Grigonnais Puceul 2	
Personne :					Club : <b>547056 PUCEUL GRIGONNAIS U.S.</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22163546	Match :	57860.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	27/09/2024		29/09/2024	521038 St Aubin Chateaux Us 2	- 563816 Sion Lusanger As 2	
Personne :					Club : <b>563816 A. S. SION LUSANGER</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186418	Match :	57873.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	547054 Riaille Ufce Donneau 2	- 514662 Joue Sur Erdre Es 1	
Personne :					Club : <b>547054 U.F.C. ERDRE ET DONNEAU</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186405	Match :	57901.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	502138 Thouare Us 3	- 502386 Nantes St Pierre 2	
Personne :					Club : <b>502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186407	Match :	57918.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	560160 Bouguenais Foot 3	- 544184 Reze Fc 3	
Personne :					Club : <b>544184 F.C. REZE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186408	Match :	57941.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	541370 Aigrefeuille As Main 3	- 524266 Mouzillon Etoile 3	
Personne :					Club : <b>524266 ET. MOUZILLONNAISE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186393	Match :	57957.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	554096 Villeneuve Bourgneuf 2	- 542491 Pornic Foot 2	
Personne :					Club : <b>554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€

Dossier :	22130622	Match :	52567.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe A	32
Date :	20/09/2024		29/09/2024	510460 St Lyphard Amicale 4	- 544892 Paimboeuf Estuaire 3	
Personne :					Club : <b>510460 AM. ST LYPHARD</b>	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			01/10/2024	01/10/2024 26,00€
<b>Nombre de dossiers de type : Administratif : 18</b>						



---

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date	
Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	A	501945	Pornichet Es 4	FM 29625453	57816.1	29/09/2024
		502386	Nantes St Pierre 2	FM 29626171	57901.1	29/09/2024
		513856	St Mars De Coutais 2	FM 29627202	57945.1	29/09/2024
		514661	Guerande Madeleine 4	FM 29625452	57815.1	29/09/2024
		520437	Nd Landes Esl 1	FM 29625820	57886.1	29/09/2024
		524266	Mouzillon Etoile 3	FM 29626987	57941.1	29/09/2024
		527836	Pornic Goelands Sanm 2	FM 29627218	57961.1	29/09/2024
		544184	Reze Fc 3	FM 29626964	57918.1	29/09/2024
		547054	Riaille Ufce Donneau 2	FM 29625807	57873.1	29/09/2024
		547056	La Grigonnais Puceul 2	FM 29625483	57846.1	29/09/2024
		554096	Villeneuve Bourgneuf 2	FM 29627214	57957.1	29/09/2024
		563816	Sion Lusanger As 2	FM 29625794	57860.1	29/09/2024

---

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	22188675	Match :	57780.1	Départemental 2 Entreprise / 1			Groupe B	235	
Date :	02/10/2024		30/09/2024	514875	Sautron As 1	-	612595	Carquefou Systeme U 1	
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188678	Match :	57812.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	519651	St Molf Us 2	-	544522	Piriac Turballe Esm 1	
Personne :						Club :	<b>519651 U.S. ST MOLF</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188679	Match :	57825.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	502394	Herbignac St Cyr 3	-	500258	St Nazaire Ump 2	
Personne :						Club :	<b>502394 ST CYR HERBIGNAC</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188681	Match :	57888.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	551077	Fay Bouvron Fc 3	-	517367	Heric Fc 1	
Personne :						Club :	<b>551077 FAY-BOUVRON F. C.</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188682	Match :	57903.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	514875	Sautron As 3	-	518109	Nantes St Yves Esp. 1	
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188683	Match :	57923.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	581813	St Hilaire Clisson F 3	-	590304	Vieilleville Planche 2	
Personne :						Club :	<b>581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188686	Match :	57926.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	514034	Gorges Elan 4	-	514478	Getigne Boussay Fc 2	
Personne :						Club :	<b>514034 EL. DE GORGES</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	
Dossier :	22188688	Match :	57930.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique			Unique	380	
Date :	02/10/2024		29/09/2024	590304	Vieilleville Planche 3	-	514034	Gorges Elan 2	
Personne :						Club :	<b>590304 VIEILLEVILLE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				01/10/2024	01/10/2024	16,00€	

Dossier :	22186409	Match :	57815.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	502069 St Nazaire Alert Mea 1	- 514661 Guerande Madeleine 4	
Personne :					Club : <b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186411	Match :	57816.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	501945 Pornichet Es 4	- 501946 Montoir Cs 1	
Personne :					Club : <b>501945 ENT.S. DE PORNICHET</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186410	Match :	57846.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	581347 Abbaretz Saffre Fc 2	- 547056 La Grigonnais Puceul 2	
Personne :					Club : <b>547056 PUCEUL GRIGONNAIS U.S.</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22163546	Match :	57860.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	27/09/2024		29/09/2024	521038 St Aubin Chateaux Us 2	- 563816 Sion Lusanger As 2	
Personne :					Club : <b>563816 A. S. SION LUSANGER</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186418	Match :	57873.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	547054 Riaille Ufce Donneau 2	- 514662 Joue Sur Erdre Es 1	
Personne :					Club : <b>547054 U.F.C. ERDRE ET DONNEAU</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186405	Match :	57901.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	502138 Thouare Us 3	- 502386 Nantes St Pierre 2	
Personne :					Club : <b>502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186407	Match :	57918.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	560160 Bouguenais Foot 3	- 544184 Reze Fc 3	
Personne :					Club : <b>544184 F.C. REZE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186408	Match :	57941.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	541370 Aigrefeuille As Main 3	- 524266 Mouzillon Etoile 3	
Personne :					Club : <b>524266 ET. MOUZILLONNAISE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€
Dossier :	22186393	Match :	57957.1	Coupe Du District Albert Bauvineau / Unique	Unique	380
Date :	30/09/2024		29/09/2024	554096 Villeneuve Bourgneuf 2	- 542491 Pornic Foot 2	
Personne :					Club : <b>554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			01/10/2024	01/10/2024
						75,00€

Dossier :	22130622	Match :	52567.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe A	32
Date :	20/09/2024		29/09/2024	510460 St Lyphard Amicale 4	- 544892 Paimboeuf Estuaire 3	
Personne :					Club : <b>510460 AM. ST LYPHARD</b>	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			01/10/2024	01/10/2024 26,00€
<b>Nombre de dossiers de type : Administratif : 18</b>					<b>Montant total :</b>	